

PROCES VERBAL DE CARENCE DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 25 Juillet 2018** à 19h00 Salon Marceline Gayant Expo à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 5

Absents : 40

Procuration : 0

Etaient présents (délégués titulaires) : 5

Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai).

Etaient absents et excusés : 40

Francis FUSTIN (CAD/Goeluzin) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Claude HEGO (CAD/Cuincy) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) - Marc HEMEZ (Aniche) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai) - Marie BONNAFIL (Aniche) - Christian VITU (Aniche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Georges CINO (Ecaillon) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno MUNDT (Loffre) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Joel PIERRACHE (Pecquencourt) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Caroline BIENCOURT (CAD/Râches) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) - Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) - Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) - Alain KLEE (CAD/Lallaing) - Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux) - Denis LAMY (CAD/Goeluzin) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy).

Par application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical du SMTD ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Après avoir procédé à l'appel des membres à 19H00, la séance du Comité Syndical du 25 juillet 2018 n'a pu se tenir, soit :

5 délégués présents sur 45 délégués en exercice

La séance est levée à 19 heures 10.

Le Comité Syndical du SMTD sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et il délibère alors valablement sans condition de quorum.

A Douai, le 25 juillet 2018

Le Président de la séance,

Le délégué doyen d'âge,

Jean Luc DEVRESSE



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-07-07
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assembles
Objet de l'acte	SMTD - PROCES VERBAL DE CARENCE DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	059-255900441-20180726-SMTD-18-07-07-DE
Date de transmission de l'acte	26/07/2018
Date de réception de l'accuse de réception	26/07/2018